

Compte rendu de l'Assemblée Générale de la CETTAF

le 15 septembre 2019

Tenue à l'hôtel Novotel Centre Halles, 4 quai Kleber, 67000 Strasbourg

Membre du Bureau présents :

Nicole GLIN, présidente, , Fouzia BELKHAYAT, vice-présidente, trésorière, Mihaela SAILÉ, Chantal MULLER, Adam MAZUR, vice-président
Isabelle PILLU, Gocha Gogebashvili, Tzvetanka Ferrarese, Mehmet Cinemre et Zita BOGNAR, secrétaire générale
Youssef AYACHE, président d'honneur

Ordre du jour :

- 1) Émargement des membres présents et décompte des pouvoirs
- 2) Rapport moral
- 3) Rapport financier (bilan de l'exercice 2018)
- 4) Compte rendu des contrôleurs aux comptes et quitus
- 5) Présentation du budget prévisionnel 2019/2020
- 6) Questions diverses : - Plateformes de traduction - Demande d'utilité publique de la CETTAF - Revalorisation des frais de déplacement - Relations avec les Autorités Judiciaires - Devoirs et obligations de l'interprète et du traducteur - Prochaine session de formation à Nancy
- 7) Réponses aux questions posées par écrit (elles doivent parvenir au siège avant le 8 septembre 2019)
- 8) Remise des médailles

1) Après la signature par les membres de la feuille d'émargement, Nicole Glin, présidente de la Cettaf ouvre la séance à 10.10. Elle remercie Mihaela Sailé, présidente de a section Alsace pour l'organisation.

2) RAPPORT MORAL

Nicole Glin, présente le rapport moral, dont les points saillants sont les suivants: 282 membres, cotisation annuelle fixée à 32€ avec toujours le problème récurrent des cotisations non payées. 22 membres ont quitté la CETTAF en 2018 et 15 en 2019. 9 nouvelles adhésions en 2018 et 27 en 2019.

Les effectifs de notre Chambre s'élèvent à 282 membres se répartissant comme suit

- Alsace : 72 pour 27 langues représentées

- Moselle : 98 membres pour 26 langues
- Nancy : 111 membres pour 37 langues
- Besançon : 1 membre

Bien évidemment il est normal que des effectifs changent : certains nous quittent et d'autres arrivent

- Départs : pour des raisons diverses : départs à l'étranger ou pour d'autres régions de notre belle France . Ceux qui partent pour d'autres régions en France pourront probablement nous rejoindre lorsque leur dossier auprès d'un TGI ou d'une cour d'appel aura été accepté.
- Un certain nombre ont été auto radié du fait du non-paiement de la cotisation annuelle.
- En 2018 : 22 membres nous ont quittés
- En 2019 : 15

Nouvelles adhésions : 9 entre juillet et décembre 2018

27 depuis début 2019 : 14 pour NANCY – 7 pour la Moselle et 3 pour l'Alsace

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouvelles consœurs et nouveaux confrères . Il est à noter que nous ne respectons pas la parité car les consœurs sont majoritaires.

Le Bureau s'est réuni à 4 occasions depuis l'AG en juin 2018, il est présent lors des séances d'assermentation dans les Cour d'appel (Nancy, Colmar et Metz) et sollicité par la CA de Nancy pour l'examen des dossiers de candidature. La CA de Colmar et la CRETA se sont engagés également à consulter le Bureau pour l'examen des candidatures.

Nicole Glin et Fouzia Belkhatat ont représenté la CETTAF à la journée organisée par la Compagnie des Experts au début décembre 2018.

Le 4 octobre 2018, la journée de formation, tenue à Strasbourg, était suivie par près de 100 personnes (adhérents ou non à la CETTAF).

Les listes A4 des sections Moselle, Meurthe et Moselle et Alsace ont pris plus de temps que prévues, elles étaient diffusées auprès des autorités judiciaires, service de police, préfectures, CPAM, mairies ... Les membres présents de la CETTAF sont invités à en prendre et diffuser à l'occasion de leurs réquisitions. L'attention des membres est attirée à la déclaration de tout changement de département et prévenir les CA concernées. Les mises à jour des listes A4 s'effectuent tous les 6 mois. Quant aux tableaux grand format, ils sont distribués tous les 4 ans. L'imprimeur nancéen a déposé son bilan et un nouvel imprimeur doit être trouvé.

Sites internet : 2 sites internet (CETTAF et Chambre des Traducteurs de l'Est) sont gérés en même temps pour assurer une meilleure visibilité. Cela se reflète dans le nombre des demandes de renseignements qui augmente.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité. (Rapport moral joint au CR : annexe 1)

3) Rapport financier

bilan de l'exercice 2018 présenté par Fouzia Belkhaty, vice-présidente- trésorière

(Rapport financier joint au CR : annexe 2)

Compte rendu des contrôleurs aux comptes et quitus

Andrea Merle, Ivan Boev et Jan Kisieliewich, contrôleurs représentant les 3 sections de la Chambre livrent leur compte rendu par la voix d' Ivan Boev.

Suit le vote du quitus à donner au rapport financier présenté par Fouzia Belkhaty.

Résultat du vote : quitus est donné à l'unanimité.

4) Présentation du budget prévisionnel 2019/2020 par Fouzia Belkhaty, vice-présidente.

(Le budget prévisionnel joint au CR : annexe 3)

Le budget prévisionnel a été approuvé à l'unanimité.

5) Questions diverses : - Plateformes de traduction

Zita Bognar, secrétaire générale de la Cettaf a présenté quelques plateformes de traduction dont ceux pour les professionnels (ProzCom, TransPerfect, SDL, LionsBridge etc...), ceux des « assistances sociales » (hôpitaux, (medecinsdumonde.com, sosminorites.com, ISM), migrants etc...), ceux des agences (HLTRAD, Ubiquis, Euroscript, lingua etc..) et des associations et des syndicats de traducteurs français, étrangers et internationaux (CETTAF, SFT, ALTI, ... EULITA etc...). La présentation était close par le sujet de la protection des données (GRDP) et les vulnérabilités des systèmes (intrusions malveillantes et précautions à prendre).

(La présentation des plateformes de traduction est joint au CR : annexe 4)

Le sujet de la **Demande d'utilité publique de la CETTAF** a été présenté par Adam Mazur,

La **revalorisation des frais de déplacement** prend effet à compter du 1^{er} mars 2019 ayant pour résultat l'augmentation des frais de déplacement.

Les **relations de la CETTAF avec les autorités judiciaires** : la Chambre est connue et reconnue par les autorités judiciaires et le bureau est consulté pour examiner les dossiers des candidats et invité aux prestations de serment,

Les **devoirs et obligations de l'interprète et du traducteur** : des reproches régulièrement faits à la CETTAF car les OPJ ou autres demandeurs sont obligés de passer de nombreux coups de téléphone avant d'obtenir une réponse de la part des interprètes sollicités.

Christophe Gasztych propose, par écrit, l'**instauration d'une permanence ou astreinte pour les week-ends et période des congés d'été** vu qu'il est souvent sollicité les week-ends ou pendant les congés d'été par des instances très éloignées de son domicile, sises dans un autre département voire une autre région. Les langues qu'il pratique ne sont pas rares, mais il entend souvent dire par les gendarmes : « Vous êtes la nième personne que nous appelons ; les gens ne répondent pas au téléphone, répondent qu'ils sont empêchés ou bien si nous les appelons sur leur portable, disent qu'ils sont à l'étranger...' ». Serait-il possible d'instaurer des week-ends et périodes courtes d'astreintes en juillet-août, pour les week-ends par exemple du vendredi minuit (ou samedi 0 heure) au dimanche minuit (ou lundi 0 heure) pendant lesquelles le membre désigné s'engage formellement à intervenir (sauf cas de force majeure : maladie, souci avec un proche...). Serait-il possible d'associer la chambre CRETA à cette démarche. Ainsi, pour des langues comme l'anglais et l'allemand, qui compte de nombreux experts-traducteurs dans les deux Chambres, le rythme des permanences pourrait n'être que d'une seule tous les deux voire trois mois. **Mihaela Saile a été** appelée aussi, par exemple la nuit pour une traduction en italien (langue pour laquelle elle n'est pas assermentée) et s'est entendue dire qu'elle était la 11 ème personne que l'OPJ appelait ! Cela pose bien évidemment des questions d'organisation car notre chambre est constituée de bénévoles. En fonction de la décision acceptée ou non de l'utilité publique de notre chambre possibilité serait-elle offerte d'avoir un jeune qui pourrait dispatcher. En attendant qui serait pour l'instauration d'une plateforme ? Commentaires. Suggestions Vote

Déontologie : autres problèmes rencontrés :

- Concordance des convocations : certains de nos confrères reçoivent des réquisitions en bonne et due forme et en arrivant sur place constatent qu'un autre confrère est là. Ce dernier arguant qu'il connaît la personne mise en cause ou l'affaire. Je vous rappelle que vous ne devez-vous présenter au Tribunal ou autre juridiction que si vous avez reçu une convocation en bonne et due forme. Plusieurs exemples ont été relevés chez JLD – juge pour enfants, Juge d'instruction ou même procès.
- Vous devez également être rigoureux et signifier votre absence lors d'une audience prévue.

Autre très grave manquement à la déontologie : certains faits nous ont été rapportés indiquant que des interprètes se faisaient représenter par un autre parlant la même langue (membre de la famille.....) mais non assermenté. Cela est non seulement interdit mais peut être très grave de conséquences pour la suite d'une affaire. Votre prestation de serment vous engage. Vous ne pouvez en aucun cas vous faire représenter par une autre personne (usurpation d'identité ?). Certains faits ont été signalés aux magistrats de la CA de NANCY poursuite à donner.

Cela remet bien évidemment en cause notre fiabilité et notre sérieux et fait la part belle aux plateformes de traduction.

Idem pour les traductions écrites : l'article 1 de notre charte stipule « le traducteur est seul responsable des traductions sous lesquelles il appose sa signature et son sceau. Il ne doit en aucun cas sous-traiter une traduction qui lui aura été confiée ».

Notre vice présidente Fouzia a tenu à rappeler certaines règles élémentaires et attitudes à respecter lors de nos interventions en interprétariat.

Prochaine journée de formation

Chaque année une journée de formation est organisée par la CETTAF. En 2019 c'est au tour de Nancy. Des accords ont été pris avec la Cour d'appel de Nancy. Une salle a été réservée à une date comprise entre le 21 et le 31 octobre. Le problème est qu'au moment de l'AG aucun magistrat n'a confirmé ses disponibilités. Les 2 magistrats en charge des experts à la CA de NANCY sont mutés ; dès la semaine prochaine notre Présidente reprendra contact avec le nouveau magistrat en charge des experts pour organiser cette session.

6 Réponses aux questions posées

Rappel sur Chorus : charges patronales et salariales payées par le ministère de la justice.

Statuts différents de l'ensemble de nos membres ; profs, auto entrepreneurs professions libérales

Cotisations CIPAV, RSI pour les indépendants

La chambre ne peut intervenir et donner des conseils pour ces statuts

En début 2019, Nicole Glin a envoyé le message du ministère pour le prélèvement à la source (rappel).

7 Remise des médailles,

Médaille d'or à Youssef AYACHE avec une reconnaissance particulière pour un investissement sans faille à notre Chambre

La Présidente a tenu à le remercier comme suit :

« Youssef nous tenons à te remercier tout spécialement pour ton implication dans la vie de notre Chambre depuis tant d'années déjà en tant que vice-président de 1996 à 2004 puis en tant que Président de 2004 à 2017. Tu as consacré beaucoup de ton temps et de ton énergie pour faire de la Chambre ce qu'elle est : une institution reconnue par les autorités .Ta rigueur a été un gage de sérieux et ton engagement a été indéniable. Je n'irai pas jusqu'à dire que tu es la mémoire de notre Chambre mais ta connaissance est telle qu'elle nous est indispensable. Nous tenons à te remercier pour cet engagement et nous te remettons ce cadeau qui te permettra non pas d'écrire le mot »fin « à cette histoire mais bien au contraire de signer encore de nombreuses traductions.

Un mot tout particulier pour ton épouse Réjane, qui pendant toutes ces années de présidence t'a soutenue et aidé. Je sais qu'elle aussi s'est beaucoup investie et nous tenons à la remercier. Réjane, tu aimes les fleurs. Voici donc pour toi un magnifique bouquet. Je laisse à notre ami Francis le soin de te dire quelques mots et te remettre ce bouquet. »

Trois autres membres ont été décorés à la fin de l'assemblée générale :

- + Christophe GASZTYCH : médaille de vermeil
- + Richardine MARTZ : médaille d'argent
- + Mihaela SAILE : médaille d'or

Après la clôture de l'assemblée générale à 13 :00. Nicole Glin invite les membres à l'apéritif au nom de la CETTAF.

La Présidente de la CETTAF
Nicole GLIN

La secrétaire générale
Ziita BOGNAR